

Non Eric, t'es pas tout seul !

écrit par France | 8 octobre 2019

**Nos parlementaires peuvent
arrêter le terrorisme
en votant
la privation de sépulture
pour les terroristes**



Il leur suffirait de se réunir en congrès, et de voter à la majorité des 3/5 l'inscription de la privation de sépulture pour les terroristes djihadistes sur le sol français.



.

Nous avons eu un gros problème informatique lundi après-midi. Nous sommes en train de chercher des solutions.

Nous vous invitons à nous retrouver dorénavant à l'adresse resistancerepublicaine.com

Merci à tous pour votre fidélité et vos messages d'encouragement.

Merci de signaler partout autour de vous, réseaux sociaux etc cette nouvelle adresse.

Convention de la droite, 28 septembre 2019.

Qu'y a donc dit Eric ZEMMOUR pour qu'on lui promette le sort de Jamal Khashoggi ?

Rien.

Rien ?

Rien qui n'ait jailli d'autres plumes. Et depuis beau temps encore ! Disons, depuis le 11-septembre. Quand il devint possible de s'approcher du Rubicon...Qu'il a franchi, lui, Zemmour le combattant. Zemmour, le conséquent.

La guerre est déclarée, après tout.

La guerre ?

Journalistes, essayistes, universitaires, avocats et autres politiques, rappelez-vous : cette guerre menée par l'islamisme (vous ne dites pas encore « islam ») contre l'Occident.

Cette guerre, disiez-vous, qu'il fallait faire loin de son cabinet de travail. Ce choix de civilisation qu'il faudrait payer au prix du sang... Ces territoires perdus de la république

qu'il fallait recouvrer.

Souvenir, souvenir, que leur veux-tu ?

Les mettre le nez dans leurs écrits de la veille !

D'avant le 21 septembre 2019.

1. SUR LE VOILE :

Eric ZEMMOUR, le 21 septembre 2019

« Dans la rue, les femmes voilées et les hommes en djellaba sont une propagande par le fait, une islamisation de la rue, comme les uniformes d'une armée d'occupation rappellent aux vaincus leur soumission ».

« Islamisation de la rue ».

Qui dira que nous n'y sommes pas ?

Quel esprit sain pourrait encore le nier ?

A preuves.

ZINEB EL RHAZOUÏ (« Détruire le fascisme islamique », Edition Ring, 2016).

Page 52 :

« Le voile sous toutes ses formes est loin d'être une banale étoffe synonyme de pudeur ou de spiritualité, mais bel et bien un instrument militant pour faire avancer le fascisme

islamique en domestiquant les femmes ».

Jeannette BOUGRAB(ancienne présidente de la Halde, membre du Conseil d'Etat)dont on ne saurait trop conseiller la lecture de sa vivifiante « ***Lettre d'exil, La barbarie et nous*** », Ed. **Lexio, mai 2019**)aux juges de la 17^{ème} chambre du tribunal de grande instance de Paris et à tous les **APATHIE, ASKOLOVITCH** et **BOURDIN** du monde :

Page 38

« Les premières affaires de voile, advenues à partir de 1989, et les attermoissements qui les ont accompagnées étaient les signes annonciateurs de la dérive actuelle qui n'a cessé de s'aggraver année après année ».

Page 41 :

« Dans la rue arabe, la femme ne s'appartient pas : elle est la propriété de l'oumma, la communauté musulmane, et si elle ne respecte pas les convenances islamiques, il est alors justifié de l'insulter, de la harceler, voire de la violer.

Les femmes au Caire le savaient déjà. Maintenant, à Cologne, elles ne l'ignorent plus. »

2. SUR L'ÉTAT ISLAMIQUE ET LE DJIHAD :

Éric ZEMMOUR, le 21 septembre 2019 :

« Les caïdset leurs bandes s'allient à l'imam pour faire régner l'ordre dans la rue et dans les consciences selon la vieille alliance du sabre et du goupillon, en l'occurrence la kalach et la djellaba. Il y a une continuité entre les viols, vols, trafics jusqu'aux attentats de 2015 en passant par les innombrables attaques au couteau dans les rues de France. Ce sont les mêmes qui les commettent, qui passent sans difficulté de l'un à l'autre pour punir les kouffars, les infidèles.

C'est le **djihad** partout et le **djihad** pour tous et par tous ».

Zineb EL RHAZOUÏ (« Détruire le fascisme islamique », Edition Ring, 2016):

Page 19 :

« Mais dans un contexte européen qui sanctuarise les droits humains, **l'islamiste se place en minorité et défend le droit à la différence qu'il ne tolère pas chez lui** ».

Page 20 :

« L'islamiste prétend que les terroristes ignorent le « vrai » islam, une « religion de paix et d'amour ». **Si vous le croyez, c'est vous qui êtes ignorant de l'islam, de son hégémonisme et de son caractère intrinsèquement politique**. C'est vous qui ignorez que pour le prophète et ses compagnons, le monde se divisait en deux : Dar ul-Islam, la maison de l'Islam, et Dar ul-Harb, la maison de la guerre ».

Page 21 :

« **L'ignorance de l'islam ne mène non pas au terrorisme, puisque les soldats d'Allah s'appuient sur des textes qu'ils connaissent par cœur, mais à son acceptation par vous comme un fait exogène à cette religion.** Tant que vous n'aurez pas déconstruit la dialectique pernicieuse des islamistes, vous ne serez rien de moins qu'un de leurs innombrables idiots utiles. »

Pages 29 et 30 :

« Dans le Coran, parole de Dieu intouchée selon les Musulmans, texte qui nous serait parvenu pur et entier, **Constitution des islamistes qui prime sur toutes les lois terrestres**, les injonctions à la barbarie ne manquent pas non plus.

Si les terroristes de Daech égorgent ceux qu'ils jugent mécréants, c'est parce qu'ils puisent leur législation dans

des textes comme la 8^e sourate du Coran, al-Anfâl (le butin), verset 12 : « Rappelle que ton Seigneur a révélé aux anges : je suis avec vous, alors soutenez ceux qui ont cru. Je jetterai la terreur dans le cœur de ceux qui ont mécru. Vous pouvez les frapper au-dessus du cou et les frapper sur chaque doigt. ».

Confrontés à ces versets qu'ils psalmodient dans leurs mosquées, les imams se retranchent toujours derrière un prétendu problème de fausse interprétation. Ils martèlent inlassablement que le Coran est mal interprété, mais se gardent bien de déclarer obsolètes les versets appelant clairement au djihad.

Selon eux, les expressions violentes de l'islam sont commises par des terroristes qui ne connaissent pas cette religion, et qui ne la représentent donc pas.

Nous leur proposons l'interprétation sans équivoque faite de ce verset dans le plus illustre des livres d'exégèse, Tafsîr Ibn Khathîr [\[1\]](#), en vente dans toutes les librairies islamiques de France : « Couper les cous et les membres ».

Lorsqu'un mufti saoudien enseigne à ses ouailles l'art de jouir de l'instant où ils trancheront la gorge d'un infidèle, ce n'est pas le fruit de son imagination malade, mais l'application de textes islamiques incontestés par la communauté des Oulémas ».

La même, page 34 :

« Cette vérité est aujourd'hui inaudible en Occident : ce que l'on appelle l'islamisme n'est rien d'autre qu'une stricte application de l'islam. Non, l'islam n'est pas une religion de paix et d'amour, mais une idéologie qui enseigne la haine de l'autre, et qui consacre l'infériorité des femmes et celle des non-musulmans ».

La même encore, page 39 :

« **Le djihad**n'est ni une trouvaille militante pour jeunesse désœuvrée, ni une invention d'un mufti farfelu pour harceler l'Occident. Al-Jihâd fî sabîli Allah – l'effort (de guerre) dans le sentier d'Allah – est **la plus belle preuve de piété et de bravoure que le Musulman, puisse offrir à son Dieu** ».

ZINEB, toujours, page 40 :

S'il (le djihad)n'est certes pas un des cinq piliers de l'Islam, puisqu'il n'oblige pas l'ensemble des Musulmans, il est **un devoir pour tout homme en bonne santé(...)**.

Un bon musulman est un réserviste du djihad ».

Terrible sentence dont chaque mot recèle sa part de dynamite.

On ne sache pas pourtant – c'est heureux – que le sabre de la justice se soit abattu sur son auteure...

Pourquoi ?

Parce qu'elle musulmane ? Parce que Zemmour est Juif ?

« *Délit de sale gueule* », répond Michel ONFRAY, l'un des rares défenseurs de ZEMMOUR...

ZINEB de conclure, en page 52 :

« *Les crimes les plus abjects de l'Etat islamique ne sont qu'un **remake** au XXI^esiècle de ce que les Musulmans des premiers temps avaient accompli sous la guidance du prophète.* »

Jeannette BOUGRAB(« *Lettre d'exil, La barbarie et nous* », Ed. Lexio, mai 2019) :

Pages 25 et 26 :

« *Comment, au XXI^esiècle, au pays de Montaigne et de Voltaire, de Descartes et de Claude Bernard, peut-on tolérer cette **oppression permanente du groupe, annihilant toute liberté***

individuelle ? (...)

*Nous ne pouvons même plus assurer à certaines jeunes Françaises qu'elles pourront, à leur majorité, décider de leur vie, de leur mariage et de leur avenir ; ni même qu'elles pourront, dès l'école, échapper à la culture patriarcale qui les maintient **sous le joug de la loi musulmane archaïque, le contrôle des frères et l'espionnage de la oumma.***

*Tout simplement parce que dorénavant, à l'école, ce ne sont plus professeurs ni les surveillants qui font la loi, **mais les petits caïds. Et la loi, pour eux, c'est leur loi.***_»

Nabil MOULINE, chargé de recherche au CNRS, (*L'Histoire* n°423, mai 2016) :

Page 64 :

*« Mais sur le fond, Daech ne fait que reproduire des schémas messianiques répandus en terre d'islam depuis le VII^esiècle (...) **Inscrit dans la longue durée, un mouvement comme Daech se situe ainsi dans ce l'on peut appeler la banalité de l'exceptionnel** ».*

Gabriel MARTINEZ-GROS, professeur d'histoire médiévale du monde musulman à l'Université de Paris-X(*L'Histoire*, N°423, mai 2016) :

Page 54 :

*« **Le djihad, obligation religieuse.**Ce terme signifie « effort ». Il est choisi au IX^e siècle par les juristes*

abbasides pour désigner l'obligation religieuse assignée à l'Etat islamique de mener une guerre permanente contre les infidèles.

Jusqu'au XIX^e siècle, tous les pouvoirs islamiques ont respecté cette obligation, au moins en principe, et si l'on exclut les intervalles de trêve, légalement limités à dix ans. Suspendue de fait pendant le temps de l'hégémonie occidentale (XIX^e– XX^e siècle), **l'obligation du djihad** est aujourd'hui reprise par les mouvements que l'occident appelle « djihadistes »

Le même, page 56 :

« L'islam – la religion musulmane – est le seul monothéisme qui implique les devoirs de la guerre dans ceux de la religion(...). Le djihadisme, comme les principaux totalitarismes du XX^e siècle, est un écrit historique sacralisé ».

3. SUR L'ISLAMOPHOBIE :

Eric ZEMMOUR, le 21 septembre 2019 :

« Alors, je sais, on va m'accuser d'islamophobie, j'ai l'habitude. On sait tous que ce concept fumeux d'islamophobie a été inventé pour rendre impossible la critique de l'islam, pour rétablir la notion de blasphème au profit de la seule religion musulmane. Une notion de blasphème abolie, je le rappelle, en 1789. Mais les progressistes qui sacralisent la Révolution ne sont pas à une contradiction près et sont prêts à bazarder un de ses acquis pour protéger leur cher islam ».

Zineb EL RHAZOUÏ (« Détruire le fascisme islamique », Edition Ring, 2016):

Page 11 :

« **L'islamophobie ? Une imposture intellectuelle** (...). Autrement dit, si vous pensez que l'islam réserve un triste sort aux femmes, si vous rappelez que le djihad était pratiqué par son prophète lui-même et non inventé par des terroristes du XX^e siècle, si vous vous indignez que cette religion punisse de mort ses apostats, si vous déniez la qualité de saint homme à Mahomet pour avoir épousé une fillette de 6 ans [\[21\]](#), ou encore si vous faites allusion aux massacres commis par ses armées, vous êtes islamophobe.

Page 15 :

« **Pour ne pas être islamophobe, il faut trouver les racines du mal partout ailleurs que là où elles se trouvent : dans les textes islamiques, dans la Sîra (biographie) du prophète et dans la longue histoire de violence des régimes islamiques successifs depuis l'avènement de l'islam.** »

Page 16 :

« Mais l'ambition des islamistes ne s'arrête pas là. **Las d'exiger l'application du délit de blasphème en Europe**, ils se sont rabattus sur l'islamophobie, notion à laquelle ils s'évertuent à donner une valeur légale.

Le racisme en France n'est pas une opinion, mais un délit. Si l'islamophobie telle qu'elle est définie dans le dictionnaire est du racisme, alors la critique de l'islam pourrait être punie par la loi.

L'intention est annoncée d'emblée dans le slogan du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) : « **L'islamophobie n'est pas une opinion, mais un délit** » ».

Page 54 :

« **Pour ne pas être islamophobe, il faut accepter la tutelle masculine sur les Musulmanes** ».

Sur l'islamophobie, on conseillera aux procureurs de Zemmour de se pencher également sur les ouvrages suivants.

Ils y trouveront *verbatim*, ou peu s'en faut, les mots du polémiste :

« *Un racisme imaginaire, Islamophobie et culpabilité* » (Pascal BRUCKNER, Ed. Grasset, 2017)

Mais aussi, et plus édifiant encore, « ***Islamophobie, Intoxication idéologique, Anatomie d'une imposture*** » (Philippe D'IRIBARNE, Ed. Albin Michel, 2019).

Sans rien dire de Salman RUSHDIE qui écrivait en page 400 de son ouvrage intitulé « **Joseph Anton** » (Plon, 2012) :

« *Un nouveau mot avait été inventé pour permettre aux aveugles de rester aveugles : l'islamophobie. Critiquer la violence militante de cette religion dans son incarnation contemporaine était considéré comme du fanatisme* ».

Ou encore de Jeannette BOUGRAB dont la « ***Lettre d'exil, La barbarie et nous*** » (Ed. Lexio, mai 2019) s'énonce en ces termes :

Page 16 :

« *Moi, la fille de musulmans, je crois qu'il n'y a pas d'autre choix pour la France que d'expulser l'islam de la Cité(...)* ».

Page 17 :

« *Qu'on cesse de m'expliquer que je serais raciste ou islamophobe, ce qui est un non-sens. Qu'on cesse de m'opposer la « religion de l'amour » d'un islam imaginaire par crainte de m'entendre proférer la vérité (...)*

Ce livre est donc bien celui d'une Française, arabe et musulmane, excédée d'entendre autour d'elle que sa culture est pure tolérance, alors que la violence y est omniprésente ».

4. SUR L'AGGRAVATION DES MAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PAR L'IMMIGRATION ET L'ISLAM

Eric ZEMMOUR, le 21 septembre 2019 :

« En France, comme dans toute l'Europe, tous nos problèmes sont aggravés – je ne dis pas « créés » mais « aggravés » – par l'immigration : école, logement, chômage, déficits sociaux, dette publique, ordre public, prisons, qualifications professionnelles, urgences aux hôpitaux, drogues ; et tous nos problèmes aggravés par l'immigration sont aggravés par l'islam. C'est la double peine ».

Une remarque d'abord, qui ne nous paraît pas ornementale.

Contrairement à ce qui est allégué ici et là par des journalistes (Alain MARSCHALL sur RMC et, hélas aussi, par Ivan RIOUFOL, que l'on a connu plus inspiré), ZEMMOUR ne prétend nullement que l'islam serait la cause exclusive de tous les maux de notre société.

Point focal de son raisonnement, ZEMMOUR pose que de tels maux préexistent à leur aggravation par l'islam.

Faut-il lui en faire un crime quand pareille conclusion ressort des nombreux dossiers consacrés à l'islam, depuis près de 20 ans, par Marianne, L'Express, Le Point, Le Figaro, Valeurs actuelles voire par la très respectée revue L'Histoire peu suspecte d'inclinaison droitière ?

Dès 2004, n'était-ce pas déjà la thèse que soutenait **Farhad KHOSROKHAVAR**, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales dans son ouvrage *« L'islam dans les prisons »* (Paris, Balland, Voix et Regards, 2004) ?

De l'affaire de Creil en 1989 au scandale des femmes voilées accompagnatrices de sorties scolaires en passant par la multitude de problèmes posés dans les cantines scolaires par un islam dans son rôle, c'est-à-dire conquérant, qui peut dire

que l'école de la République ne s'en trouve pas mutilée ?

Plus largement, en 2001, n'était-ce pas sous la plume journaliste **Antoine SFEIR** qu'on pouvait lire :

« En France, les réseaux fondamentalistes ont profité tant de l'ignorance des pouvoirs publics que de la libéralisation de la loi sur les associations de 1982 » (« Les réseaux d'Allah, les filières islamistes en France et en Europe », Plon 2001 p.12).

Les associations, cheval de Troie de la conquête islamique, ne l'a-t-on assez dit ?

Du même, page 20 :

*« La grande muettea certes fait des efforts sensibles pour mettre à la disposition des recrues des **barquettes halal**, c'est-à-dire de la viande d'animaux battus selon le rite musulman »...*

SFEIR, toujours en page 24 :

« L'Association des étudiants islamiques de Franceest fortement inspirée des Frères musulmans et travaille notamment avec la branche en exil à Aix-la-Chapelle, dirige par Issam al Attar ».

Pour conclure, en page 40 :

« En France, les Frères musulmans ont trouvé un formidable cheval de Troie avec l'UOIF, l'Union des organisations islamiques de France, une des plus grandes confédérations d'associations islamiques ».

Jeannette BOUGRAB(*Lettre d'exil, La barbarie et nous »*, Ed. Lexio, mai 2019) :

Page 22 :

« Dans un pays où l'ascenseur social est en panne, l'éducation nationale ne remplit plus sa mission d'intégration sociale. Les imams ont remplacé les instituteurs ».

Page 24 :

« L'emprise (de l'islamisme) sur l'école :

Aucun lieu en France n'échappe à l'intégrisme, et l'école moins qu'un autre (...).

Les enfants qui ne font pas le ramadan sont montrés du doigt. »

Pages 25 et 26 :

« C'est chez nous, désormais, que des élèves quittent violemment des salles de cours, refusant d'apprendre les fondamentaux de la biologie.

On voit ainsi des petits Français endoctrinés par des salafistes s'opposer avec rage aux savoirs académiques pour le plus grand désarroi des maîtres » (...).

5. SUR L'ISLAMISATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Eric ZEMMOUR, le 21 septembre 2019 :

*« L'immigration, c'était naguère venir d'un pays étranger pour donner à ses enfants un destin français. Aujourd'hui, les immigrés viennent en France pour continuer à vivre comme au pays. Ils gardent leur histoire, leurs héros, leurs mœurs, leurs prénoms, leurs femmes qu'ils font venir de là-bas, **leurs lois qu'ils imposent de gré ou de force aux Français de souche***

qui doivent se soumettre ou se démettre, c'est-à-dire vivre sous la domination des mœurs islamiques et du halal ou fuir. (...)

« L'universalisme islamique qui tire profit très habilement de **notre religion des droits de l'homme** pour protéger son opération d'occupation et de colonisation de **portions du territoire français** qu'il transforme peu à peu, grâce au poids du nombre et de la loi religieuse, en enclaves étrangères, en ce que l'écrivain algérien Boualem Sansal, qui a vu les islamistes en Algérie opérer ainsi dans les années 80, appelle des « Républiques islamiques en herbe ».

Que l'on nous détrompe si nous errons, mais l'occupation de territoires nationaux par des attitudes et lois islamiques, n'était-ce pas le thème des « **Territoires perdus de la République** » d'un collectif de professeurs emmené par l'un des leurs, **Georges BENSOUSSAN en 2002 (nouvelle édition actualisée, Fayard-Pluriel, 2015) ?**

L'imprégnation islamique et les débords d'une immigration aussi incontrôlée que magnifiée, n'est-ce pas également ce que pointaient :

– La démographe **Michèle TRIBALAT**, co-auteur avec **Jeanne-Hélène KALTENBACH** de « **La République et l'islam, entre crainte et aveuglement** » (Gallimard, 2002) ?

En page 24, on y lit :

« **Le fait que des musulmans se servent des droits de l'homme pour obtenir des avantages ne signifie aucunement qu'ils y adhèrent entièrement.** Il existe une « Déclaration islamique des droits de l'homme en islam », signée par cinquante-trois Etats au Caire en 1990 lors de la dix-neuvième session de l'Organisation de la conférence islamique OCI. Mais ces droits sont reconnus dans le cadre de la charia (...). La liberté de conscience « n'affirme pratiquement que la liberté d'être musulman ».

Puis, en page 38 :

« Amar LASFAR, recteur de la mosquée de Lille-Sud, président de la Ligue Islamique du Nord, proche de l'Union des Organisations Islamiques de France(...) rejette lui aussi l'assimilation pour donner une définition de l'intégration qui n'oblige que l'Etat et la société d'accueil et implique un régime juridique séparé :

« L'assimilation suppose que les populations islamiques se fondent à terme dans la population. Ceci est exclu car cela signifie l'abandon de la loi islamique. L'intégration est possible, mais elle repose sur la reconnaissance, par les lois de la république, de la notion de communauté. L'intégration signifie l'existence d'une communauté obéissant à ses propres lois au sein des groupes de citoyens de la France actuelle. Au-delà du minimum légal que nous avons commun, le reste est exclu » (Conférence à l'alliance régionale du Nord, Amiens, 9 octobre 1997) »

Peut-on être plus explicite ?

– Michèle TRIBALAT, toujours elle, dans « Les yeux grands fermés, l'immigration en France » (Ed. Denoël, 2010) ;

– Malika SOREL-SUTTER dans son ouvrage particulièrement documenté « Immigration-Intégration, le langage de vérité » (Ed. Mille et une nuits, 2011).

Qu'elles sont lourdes de sens, ces déclarations de l'ancienne membre du Haut Conseil à l'intégration :

Page 13 :

« On continue d'occulter la réalité des défis que pose à la France l'intégration des enfants de culture non-européenne. Pis, on masque ces défis par un discours incantatoire selon lequel « L'immigration est une chance pour la France » ;

Page 25 :

« Le refus souvent observé dans les derniers flux migratoires de partager l'héritage indivis du peuple français, et **la volonté de remettre en cause ses principes et ses valeurs**, aurait dû alerter les élites politiques sur le fait que la donne avait changé, et que la France ne se trouvait plus du tout confrontée à une problématique d'intégration telle qu'elle avait pu la connaître avec les précédents flux migratoires d'origine européenne » ;

Page 33 :

« **Le racisme dirigé contre les Français de souche européenne ne semble guère émouvoir les associations de lutte contre le racisme et les médias(...).**

85 % des dégradations de lieux de culte ont visé en 2010 des sites chrétiens ! Les Français ont-ils le sentiment que cette information a été relayée par les médias, ou que leurs représentants politiques ont témoigné de la compassion, à défaut d'indignation ? »

– Elisabeth SCHEMLA, dans son ouvrage « **Islam, une épreuve française** » (Ed. Plon, 2013) ;

– Jeannette BOUGRAB qui écrit dans sa « **Lettre d'exil, La barbarie et nous** » (Ed. Lexio, mai 2019) :

Page 27 :

« On assiste au contraire à **une régression épouvantable cautionnée non seulement par le Coran, mais aussi par ceux qui osent nous parler d'islam des Lumières, d'une religion de l'amour et de la concorde !**

Qui osent nous expliquer qu'ils connaissent mieux le Coran que moi, que nous les femmes musulmanes qui nous révoltons et risquons notre vie pour cela...(…)

Et plus il y a de territoires en France, où les femmes – musulmanes ou pas – sont interdites d'aller tête nue, mais

plus encore de sortir, de se maquiller voire de prendre un café dans un bistrot, plus il y a de tournantes, plus il y a de « crimes d'honneur » -entendez l'assassinat par son grand-frère d'une adolescente qui est sortie avec un « Français » -, plus il y a de viols punitifs, plus on ordonne à ceux qui s'en indignent oui qui le dénoncent, de réfréner leurs instincts évidemment racistes, xénophobes ou islamophobes. »

Page 28 :

« Si l'islam est une religion d'amour, il ne l'est qu'entre musulmans, et à condition que les femmes musulmanes acceptent les textes sacrés -sourates et hadiths- prévoient pour elles. »

Pages 29 et 30 :

« Un homme peut donc avoir quatre épouses, mais pas toujours les mêmes, et des concubines. Il a le pouvoir de les répudier. Il a pleine autorité sur sa compagne, dont la vie maritale est, elle aussi, régie par les textes sacrés ».

Page 33 :

« Qu'on n'aille pas me raconter que tout est affaire de circonstances ; ce qui est en cause, c'est le système de pensée islamiste et ses valeurs. »(...)

« Le rapport maladif des musulmans avec le corps de la femme fait que les autorités islamiques veulent le contrôler strictement ».

Où l'on voit qu'Eric ZEMMOUR, le 21 septembre dernier, a dit le mot et la chose.

Que d'autres avaient écrits avant lui.

Dont il s'est fait le porte-voix.

Les injonctions du temps, ses folliculaires ondoyants et tous les bûchers du monde n'y pourront rien changer.

ZEMMOUR, combien de divisions ?

La grande Armée, Eric !

[1] Que Zineb EL RHAZOUÏ présente ainsi : « 'Imad ad-Dîn Abû Ismâ'îl Ibn Omar Ibn Kathîr, juriste, exégète et historien né en 1301 à Borsa en Syrie et mort en 1373 à Damas, auteur du Tafsîr, livre d'exégèse coranique ».

[2] A ce sujet, EL RAZHOÏ précise : « *Mahomet a épousé Aîcha Bint Abî Bakr lorsqu'elle n'était âgée que de 6 ans (7 ans, selon certaines sources islamiques), alors qu'il en avait 53. L'ensemble des Ouléma musulmans s'accordent à dire que le mariage n'a été consommé que lorsqu'elle a atteint l'âge de 9 ans).*